

Département
DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU SIIS
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 15 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 09

date de convocation : 11 décembre 2017

date d'affichage : 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Syndical légalement convoqué le 11 décembre 2017 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick ORTH, 1^{er} vice-président.

Étaient présents : Jacques HUC, Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Michaël BRANGER, Arnaud CHARTON, Guy VAUDIN, Vanessa DEL MORAL, Dominique VENIANT

Excusé et représenté :

Absents : Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

En préambule de la séance, le 1^{er} vice-président informe le Conseil que notre Président, Jacques Lassoury, est décédé hier matin et demande que soit respectée une minute de silence à sa mémoire.

La séance est ouverte à 19h20

Le procès-verbal du 19 septembre 2017 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Décision modificative budget Régie des Transports

Considérant les besoins supplémentaires au chapitre 011,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------|-----------|
| 6155 Entretien et réparations | + 1 700 € |
| 6413 Salaires | - 1 700 € |

II – Avancement de grade

Le 1^{er} vice-président rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Le 1^{er} vice-président propose à l'assemblée, la création de :

- 1 emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} Classe à temps non complet 32/35

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- 1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} Classe à temps non complet 32/35

Vu le budget syndical,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le 1^{er} vice-président à procéder aux changements

DECIDE de créer, à compter du 01 février 2018, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 32 heures, au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} Classe

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)

DEMANDE au 1^{er} vice-président de prendre l'arrêté de nomination correspondant

III – Tableau des effectifs

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 février 2018 :

| | CATEGORIE | NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET | NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET |
|---|-----------|---------------------------------|-------------------------------------|
| TITULAIRES | | | |
| <i>Filière administrative</i> | | | |
| Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | B | | 1-12/35 |
| <i>Filière sociale</i> | | | |
| ATSEM principal 1 ^{ère} classe | C | 1-32/35 | |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | C | | 1-25,5/35 |
| <i>Filière technique</i> | | | |
| Agent de maîtrise | C | 1-3/35 | |
| Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | C | | 1-27/35 |
| Adjoint Technique Territorial | C | | 1-29,7/35 |
| NON TITULAIRES | | | |
| <i>Filière technique</i> | | | |
| Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe | C | | 1-25/35 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1-35/35 | 1-28,5/35 |
| | | | 1-8,5/35 |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs

IV – Chemin d'accès au plateau multisports à Bazoches

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil de la nécessité de créer un chemin d'accès de l'école au plateau multisports à Bazoches.

En effet, actuellement, les élèves empruntent un passage enherbé qui devient très vite boueux en période hivernale. De ce fait, l'école est très vite sale.

Le 1^{er} vice-président précise qu'il serait souhaitable que cela soit fait par la mairie de Bazoches.

Les délégués de Bazoches étant absents, le sujet ne peut être traité.

Il sera reporté au prochain conseil.

V – Enquête sur les rythmes scolaires

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil qu'il s'est rendu à une réunion avec Jacques Lassoury et Guy Vaudin, en présence de la Directrice des centres de loisirs de la 3CBO et de M. Martinez, vice-président en charge de la commission enfance et jeunesse à la 3CBO.

Le 1^{er} vice-président précise que M. Dupuis était invité à cette réunion mais qu'il n'y est pas venu.

Cette réunion avait pour but de travailler sur la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi.

Il nous a été précisé que ce ne serait pas possible pour la rentrée de 2018 car il y a encore des places de disponibles dans les centres de loisirs de Courtenay et La Selle sur le Bied.

Il fallait également travailler sur les rythmes scolaires, à savoir 4 jours ou 4,5 jours.

C'est la raison pour laquelle une enquête a été faite auprès des parents du regroupement pour connaître leurs choix sur les rythmes scolaires et leurs besoins en garde le mercredi.

Le 1^{er} vice-président donne au Conseil les résultats de l'enquête :

RETOUR ENQUETE

| Mode d'accueil actuel | |
|------------------------------|----|
| Famille | 32 |
| Nourrice | 12 |
| Périscolaire | 0 |
| Club sport ou culturel | 0 |

| Intéressée par le mercredi | |
|-----------------------------------|----|
| OUI | 36 |
| NON | 22 |
| pas de réponse | 5 |

| Nb enfants concernés par famille | |
|---|----|
| 1 | 20 |
| 2 | 5 |
| 3 | 5 |
| 4 | 0 |

| Rythmes 4 jours | |
|------------------------|----|
| OUI | 51 |
| NON | 10 |
| pas de réponse | 2 |

| |
|--------|
| 57,14% |
| 34,92% |
| 7,94% |

| Horaires | |
|-----------------|----|
| matin 7h | 11 |
| matin 7h30 | 3 |
| matin 8h | 10 |
| matin 8h30 | 3 |
| matin 9h | 3 |
| soir 16h | 1 |
| soir 16h30 | 2 |
| soir 17h | 1 |
| soir 17h30 | 2 |
| soir 18h | 5 |
| soir 18h30 | 4 |
| soir 19h | 11 |
| soir 19h30 | 1 |

| | | |
|-----------------------|-----------|---------------|
| TOTAL REPONSES | 63 | 52,07% |
| FAMILLE | 121 | 100,00% |
| RESTE SANS REPONSE | 58 | 47,93% |

Le 1^{er} vice-président précise que si la semaine des 4 jours était retenue, il faudrait donc que les familles si dirigent vers les centres de loisirs Courtenay ou La Selle sur le Bied.

Il précise également qu'un retour à la semaine de 4 jours entraine la caducité du PEDT (Projet ÉDcatif Territorial) en cours et que le fonds de soutien ne nous sera plus versé.

Il précise également que nous aurons un problème de temps de travail du personnel qui ne pourra plus être exercé le mercredi.

Il faudra voir si une convention peut-être signée avec la 3CBO si cette dernière avait besoin de personnel dans ses centres de loisirs.

Enfin, ce projet d'organisation du temps scolaire doit être transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription avant le 30 avril 2018 et validé au préalable par les conseils d'école.

M. Branger fait savoir qu'il n'est pas pour la prise en charge de l'accueil du mercredi par la 3CBO car sera appliqué le calcul du quotient familial qu'il trouve trop élevé. Il préférerait que ce soit le SIIS lui-même qui le mette en place.

Le 1^{er} vice-président dit qu'il faudra faire une analyse du coût et précise que tous les services périscolaires sont de toute façon déficitaires.

Il est précisé également qu'en cas de retour à la semaine des 4 jours, il n'y aura plus de transport le mercredi et que les parents devront amener leurs enfants au centre de loisirs par leurs propres moyens.

Les élus demandent qu'une étude financière des différentes possibilités soit faite et décident donc de reporter la décision à la prochaine réunion.

VI – Spectacle de Noël

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil que le spectacle de Noël s'est bien passé malgré l'absence de certains élus non prévue pour assurer un meilleur encadrement et une meilleure organisation.

Le 1^{er} vice-président rappelle que cette organisation est la même depuis le début du mandat.

Le 1^{er} vice-président demande à Mme Carbonnelle si elle est toujours d'accord pour s'occuper de trouver un spectacle.

Mme Carbonnelle répond par l'affirmative.

Le 1^{er} vice-président explique que cela est plus difficile pour les enfants qui sont rentrés à l'école cette année mais une fois le spectacle commencé, ça allait mieux.

Mme Carbonnelle rappelle que, lors des premiers spectacles, les parents étaient présents mais cela avait deux inconvénients : manque de place et enfants plus compliqués à gérer.

Le 1^{er} vice-président rappelle le mail que chacun a reçu de Mme Flour où il y a de bonnes idées.

M. Vaudin informe le Conseil que le plus gros problème a été la sortie avec la gestion des manteaux. Il propose que soit reprise l'idée de la secrétaire qui consiste à ce que chaque enfant pose son manteau sur sa chaise en arrivant et que seuls les enfants qui seront sur des bancs déposeront leurs manteaux dans l'entrée. Ainsi, il n'y aura plus de bousculade à la sortie.

Il faudra y réfléchir pour l'année prochaine afin que l'organisation et l'encadrement soient améliorés.

Enfin, le 1^{er} vice-président tient à remercier la secrétaire pour sa présence bénévole à l'organisation du spectacle et M. Jean-Michel BOURGAIN qui assurait le rôle de père-noël.

VII – Demande de retrait du SIIS par la commune de Bazoches

Le 1^{er} vice-président rappelle aux communes que chacune a reçu un courrier en RAR de la mairie de Bazoches nous informant que son conseil, dans sa séance du 12 octobre 2017, a décidé de quitter le SIIS.

Les élus des 3 autres communes ont dû prendre le temps de la réflexion et de la concertation avant de se prononcer sur une telle décision.

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil que le Sous-Préfet a reçu M. Orth pour la commune de Foucherolles, M. Vaudin pour la commune d'Ervauville et M. Britel, en remplacement de M. Lassoury, pour la commune de Rozoy, le vendredi 01 décembre afin qu'ils puissent exposer leurs situations en cas de sortie de la commune de Bazoches du SIIS.

Les élus ont précisé qu'un projet de classe et de garderie à Bazoches avait déjà été lancé mais a dû être arrêté, vu les circonstances, puisque M. Dupuis demandait le retrait de sa commune du SIIS.

Le Sous-préfet a rappelé que ce qu'il souhaitait, avant tout, c'était le bien-être des enfants.

Le Sous-Préfet leur a demandé que lui soit remis pour le 11 décembre des éléments qui permettraient à Bazoches de rester au SIIS, et que "la cerise sur le gâteau", selon les dires du Sous-Préfet, serait qu'il y ait une cantine.

Le 04 décembre, le Sous-Préfet a appelé M. Orth pour lui dire qu'il voulait leur réponse, non plus pour le 11 mais pour le 06 décembre, et que la cantine devenait une obligation. De plus, le Sous-Préfet souhaitait qu'une réunion avec Président et vice-présidents se tienne avant la réunion de SIIS et qu'il se proposait de venir.

Les élus ont donc travaillé en ce sens et ont remis par mail le 06 décembre au Sous-Préfet leur projet qui consistait donc à prévoir une classe, une garderie plus grande et une cantine à Bazoches.

Ceci permettant ainsi de ne plus avoir de transport le midi pour aller manger et que soient regroupés en un même lieu les niveaux CP, CE1 et CE2.

La réunion a donc eu lieu dans les bureaux du Sous-Préfet le vendredi 08 décembre où MM. Orth, Vaudin et Dupuis étaient présents. M. Orth représentant M. Lassoury qui ne pouvait être présent.

Le Sous-Préfet a présenté à M. Dupuis le projet que le SIIS proposait.

Chaque partie a apporté ses motivations et le Sous-Préfet a fait savoir que les investissements à réaliser sur la commune de Bazoches pourraient être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 50% si la commune de Bazoches restait dans le SIIS. Il a précisé également qu'il nous laisserait un délai supplémentaire pour déposer le dossier afin que l'on puisse le constituer dans de bonnes conditions, à savoir jusqu'au 28 février 2018 au lieu du 15 janvier.

Le Sous-Préfet a également fait savoir aux élus qu'il avait pris contact avec le Conseiller Départemental, M. Néraud, que ce dernier ne souhaitait pas voir le SIIS disparaître et qu'il soutiendrait notre projet à la Commission Permanente du Département pour une subvention à hauteur de 30%.

Malgré toutes ces informations, M. Dupuis a fait savoir au Sous-Préfet que sa commune ne resterait pas dans le SIIS.

Le Sous-Préfet lui a alors répondu que l'État ne pourrait pas le soutenir dans ses projets communaux concernant les bâtiments scolaires et périscolaires puisque sa commune n'a pas compétence en la matière.

Mme Flour demande en combien de temps ce projet pourrait être réalisé.

Le 1^{er} vice-président lui répond qu'il va falloir faire au mieux et au plus vite mais à priori pour 2019.

M. Vaudin précise que cela coûtera moins cher au SIIS de faire ces investissements, surtout avec les subventions attendues et un emprunt sur long terme pour le solde à la charge du SIIS, qu'un coût de fonctionnement annuel augmenté dû à la sortie de la commune de Bazoches.

M. Vaudin précise également qu'il a rencontré M. Sueur, Sénateur du Loiret, et que ce dernier ne souhaite pas, non plus, voir le SIIS disparaître.

Le 1^{er} vice-président précise qu'il pourra également être possible de trouver d'autres subventions pour ce projet. Ce sera au SIIS de faire les démarches.

Le 1^{er} vice-président demande au Conseil de se prononcer sur la sortie ou non de la commune de Bazoches du SIIS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

REFUSE à l'unanimité la sortie de la commune de Bazoches du SIIS

VIII – Commission travaux

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil de la nécessité de créer une commission travaux afin de préparer le dossier de demande de subvention pour les travaux d'investissement à réaliser.

Il propose que cette commission soit composée de quatre membres représentant chacun une commune.

Le 1^{er} vice-président précise que même si les délégués de Bazoches sont aujourd'hui absents, il convient tout de même de créer cette commission car il faut avancer sur le dossier et qu'il serait dommage de perdre de telles subventions.

Elle sera complétée lors du prochain conseil par un délégué de Bazoches.

M. Branger se pose la question de savoir ce qu'il se passera si la commune ne revient pas autour de la table.

Le 1^{er} vice-président lui répond que les délégués reviendront après "une petite pause".

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour la commission travaux :

- M. Orth pour Foucherolles
- M. Vaudin pour Ervauxville
- M. Huc pour Rozoy

IX – Allergie

Le 1^{er} vice-président informe le Conseil qu'un enfant doit fréquenter la garderie le soir mais présente des allergies alimentaires.

Il conviendrait donc d'autoriser les parents à mettre dans le cartable de leur enfant un goûter individuel.

Il est précisé que les parents paieront le prix normal de la garderie puisqu'il y aura consommation du jus de fruit.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité cette proposition

X – Questions diverses

1/Peinture école maternelle

M. Vaudin informe le Conseil que la peinture des toilettes de l'école maternelle qui a été refaite l'été dernier commence à s'écailler.

Le 1^{er} vice-président lui répond qu'il va prendre contact avec le peintre pour remédier à cette situation.

2/ Stores

M. Vaudin informe le Conseil que le dossier est en cours à la mairie d'Ervauville.

La séance est levée à 20 heures 20

SIGNATURES DES PRÉSENTS

| | | | |
|------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Jacques HUC | Anne-Sophie CARBONNELLE | Nathalie FLOUR | Patrick ORTH |
| Michaël BRANGER | Arnaud CHARTON | Thierry DUPUIS | Patricia BROCHET |
| Nathalie VOLPI | Guy VAUDIN | Dominique VENIANT | Vanessa DEL MORAL |